

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_162

Nombre	
de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	82
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 décembre 2020

LE 17 décembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ALSH DE ST-AMAND DE VERGT "LOU BRICOULOUS"

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. VIROL

POUVOIR(S) :

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. TALLET donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DUCENE donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FARGE donne pouvoir à Mme FAURE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme BOUCAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
M. DELCROS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PALEM donne pouvoir à M. PASSERIEUX

RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ALSH DE ST-AMAND DE VERGT "LOURCOULOUS"

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'ALSH de St-Amand de Vergt est géré par le Grand Périgueux depuis sa prise de compétence en la matière en 2017.

Que les locaux sont situés sous la salle des fêtes de la commune, et par un dénivelé du terrain, permettent aux enfants de bénéficier d'un vaste espace extérieur dédié.

Qu'il est principalement composé d'une salle d'activité d'environ 100 m² et d'une salle de repos de 25 m², auxquels s'ajoutent des sanitaires et un bureau.

Que certains locaux sont par ailleurs partagés avec la salle communale, notamment pour la partie de préparation et de prise des repas, qui s'effectuent dans la salle des fêtes.

Considérant que depuis sa création aux alentours de l'année 2005, l'ALSH n'a fait l'objet que de travaux d'entretien.

Que dans cette optique, le Grand Périgueux avait prévu dans le cadre du plan de relance adopté en avril 2020 une somme de 34 000 € HT afin d'apporter des améliorations au site.

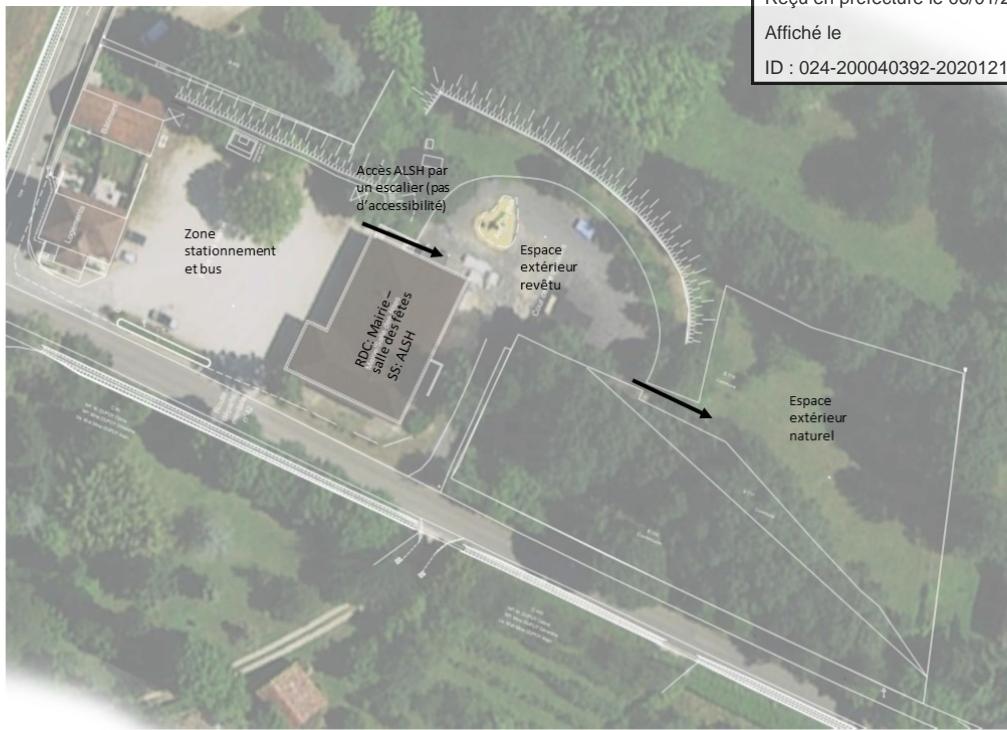
Considérant qu'actuellement, les locaux présentent quelques points faibles :

- La salle d'activité présente peu d'espaces différenciés. Différentes zones (petits/grands) ont été créées par la mise en place de mobilier, mais restent peu fonctionnelles.
- La proximité entre la salle d'activité et la salle de repos ne permettent pas de maintenir les activités des grands dans les locaux de l'ALSH pendant la sieste. Ainsi, les activités des grands se déroulent en début d'après-midi dans la salle des fêtes, entraînant la nécessité de déplacement du matériel, ainsi que la distance entre le personnel d'encadrement à certaines heures de la journée.
- Par ailleurs, l'espace extérieur ne bénéficie pas d'une zone couverte, amenant ainsi les enfants à rester à l'intérieur lorsque la météo n'est pas favorable.

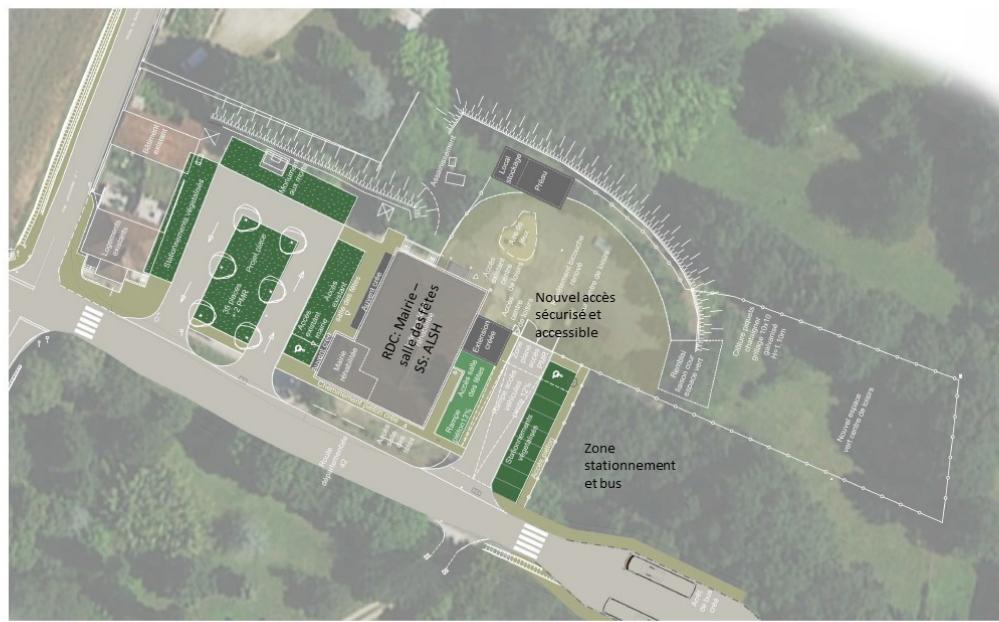
Considérant que la commune de St-Amand de Vergt souhaite réaliser une rénovation de ce bâtiment communal, qui accueille en plus de la salle des fêtes, les locaux de la mairie.

Que la commune prévoit entre autre la réfection complète de la cuisine, la réfection complète des sanitaires de la salle des fêtes, la création d'espace de rangement, ainsi que la remise à neuf des embellissements (peinture, revêtement des sols,...).

Que par ailleurs, le projet prévoit la requalification des espaces extérieurs, avec la création de cheminements piétons dédiés, la sécurisation du stationnement des véhicules légers, l'aménagement d'un arrêt de bus,... .



Plan de l'état existant

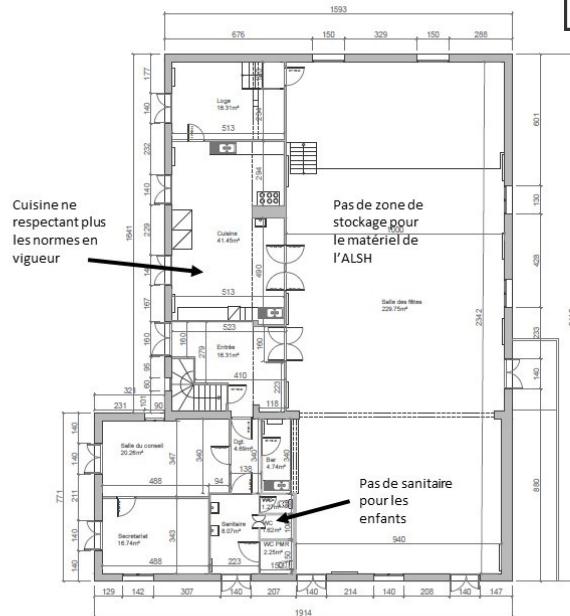


Plan de l'état projeté

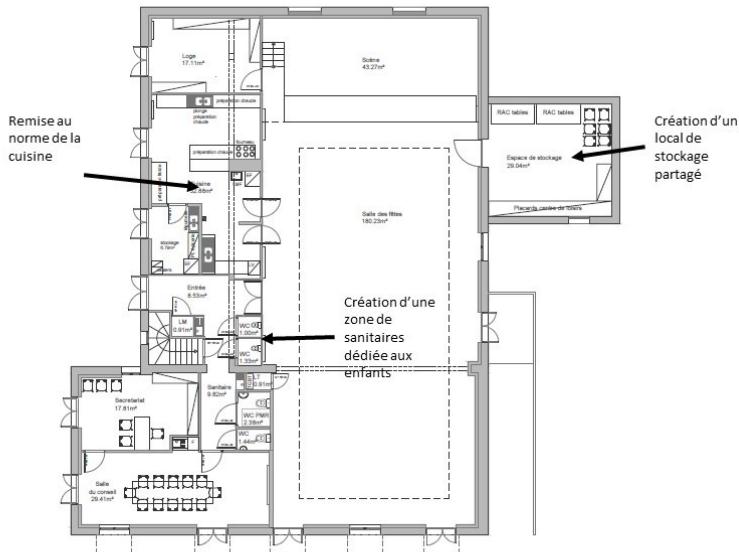
Qu'il est proposé de profiter de ce projet communal pour apporter des améliorations substantielles aux locaux de l' ALSH.

Considérant que tout d'abord, il est proposé que le Grand Périgueux participe à la remise à niveau des locaux partagés, à savoir la salle de fête.

Qu'en effet, cela permettrait aux enfants de bénéficier d'un espace convivial et adapté.

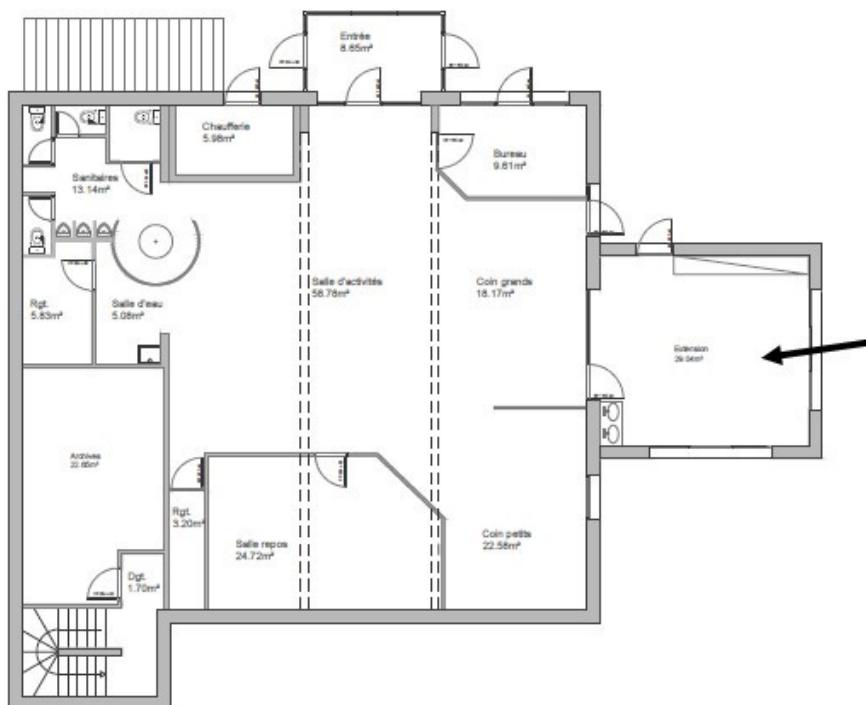
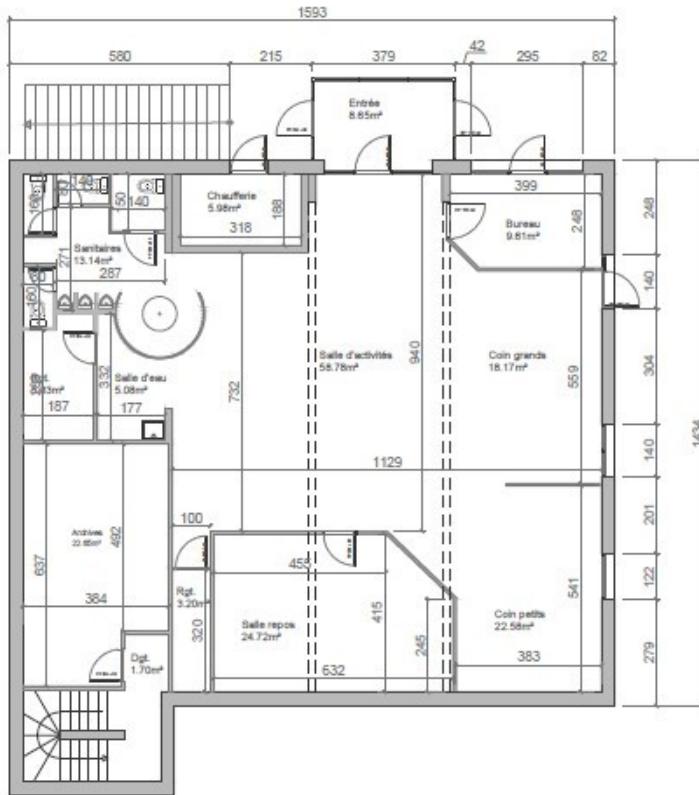


Salle des fêtes : état existant



Salle des fêtes : état projeté

Que la création d'un espace complémentaire de rangement au niveau de la salle des fêtes est également l'opportunité de créer un espace de vie complémentaire pour les enfants en rez de chaussée. Cette pièce supplémentaire d'environ 30 m² permettrait de disposer d'un espace dédié aux grands, permettant à ces derniers de réaliser les activités dans un lieu adapté, en lien avec les locaux du centre, tout en permettant de respecter le repos des plus petits.

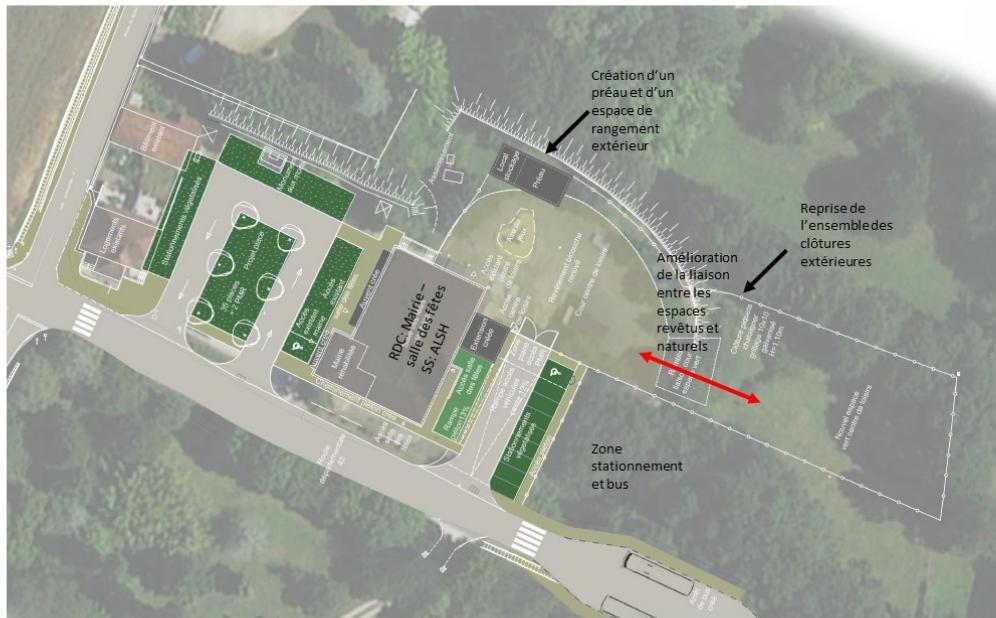


ALSH : état existant
ALSH : état projeté

Considérant que d'autre part, il est envisagé une requalification des espaces extérieurs, avec la création d'un préau et d'un local de rangement pour le matériel extérieur.

Que cette remise à niveau comprendra également la reprise des revêtements extérieurs, l'aménagement du site pour permettre une mise en valeur et une meilleure utilisation de la partie

naturelle de l'espace extérieur. Est également prévue la remise en état du site, en accompagnement les travaux de cheminements extérieurs prévus.



Espaces extérieurs projetés

Considérant que le coût lié à la réalisation de cette opération s'établit ainsi :

- **Participation à l'opération communale :**
 - Participation au réaménagement de la salle des fêtes : 39 759,27 € HT, soit 20 % du coût total des travaux.
 - Création d'une salle d'activité (ALSH) et d'un espace de stockage : 54 561,66 € HT, soit 66 % du coût des travaux.
 - Aménagements extérieur : 49 710,00 € HT.
 - Création d'un espace couvert et d'un local de stockage extérieur : 50 730,00 € HT.
- Soit un total de 194 760,93 € HT.

LOTS	REHABILITATION MAIRIE	REHABILITATION SALLE DES FETES	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	EXTENSION STOCKAGE ET SALLE D'ACTIVITE	PREAU	
LOT 1 - VRD €HT	/	/	49 710,00	/	/	
LOT 2 - GROS OEUVRES €HT	/	3 724,00	/	36 950,80	22 616,80	
LOT 3 - CHARPENTE €HT	2 521,90	3 170,00	/	4 545,00	17 130,00	
LOT 4 - COUVERTURE €HT	1 795,00	3 233,80	/	2 890,80	6 554,80	
LOT 5 - ZINGUERIE €HT	834,40	2 356,40	/	1 579,20	1 579,20	
LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES €HT	10 100,00	25 610,00	/	6 250,00	1 850,00	
LOT 7 - MENUISERIES INTERIEURES €HT	900,00	10 101,73	/	5 678,00	/	
LOT 8 - PLATRERIE €HT	7 736,60	37 088,50	/	12 721,60	/	
LOT 9 - SOL - FAÏENCE €HT	4 465,80	11 092,00	/	4 466,00	/	
LOT 10 - PEINTURE €HT	3 794,92	15 069,91	/	4 257,00	/	
LOT 11 - ELECTRICITE €HT	1 000,00	43 300,00	/	1 500,00	1 000,00	
LOT 12 - CVC-PLOMBERIE €HT	1 000,00	37 000,00	/	1 000,00	/	
LOT 13 - CUISINE €HT	/	7 050,00	/	/	/	
TOTAL €HT	34 148,62	198 796,34	49 710,00	81 838,40	50 730,80	
COMMUNE DE ST-AMAND DE VERGT	100%	80%	0%	33,33%	0%	220 462,43
GRAND PERIGUEUX	0%	20%	100%	66,67%	100%	194 761,73
						415 224,16
						264 554,92
						233 714,08
						498 268,99

Tableau de répartition des couts commune / Grand Périgueux

Qu'à ces coûts, doivent être rajoutés les coûts liés aux études, qui peuvent être estimé à 35 000 € HT (frais de maîtrise d'œuvre, contrôle SPS, contrôle technique, études de sols,...).

Que ces travaux feraient l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux à la commune, afin qu'ils soient traités conjointement (voir proposition de convention en annexe).

- **Les travaux d'amélioration intérieurs pour un montant de 34 000 € HT seront réalisés en régie directe par le Grand Périgueux**

Considérant que par ailleurs, le Grand Périgueux pourrait bénéficier d'un soutien de la Caisse d'Allocation Familiales à hauteur de 40 %. Ce taux pourrait même être porté à 60 % si le Grand Périgueux décidait de s'engager dans une démarche de « Plan Mercredi ».

Que le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses		Recettes		
Etudes	35 000 €	CAF	40 %	105 504,37 €
Travaux	194 760,93 €			
Travaux d'amélioration intérieur	34 000 €	Grand Périgueux	60 %	158 256,56 €
TOTAL	263 760,93 €	TOTAL		263 760,93 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



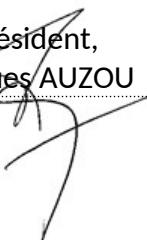
- valide le projet de rénovation et d'extension de l'ALSH de St-Amand de Vergt ;
- valide le plan de financement de l'opération ;

- autorise le Président à signer la convention de délégation commune de St-Amand de Vergt ;
- autorise la signature des documents relatifs à l'opération.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 06/01/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 06/01/2021	Périgueux, le 06/01/2021

Le Président,
Jacques AUZOU



Commune de Saint Amand de Vergt
Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT

projet

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU BÂTIMENT
MAIRIE / SALLE DES FÊTES / CENTRE DE LOISIRS**
Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT

document

**DOSSIER D'AVANT
PROJET SOMMAIRE**

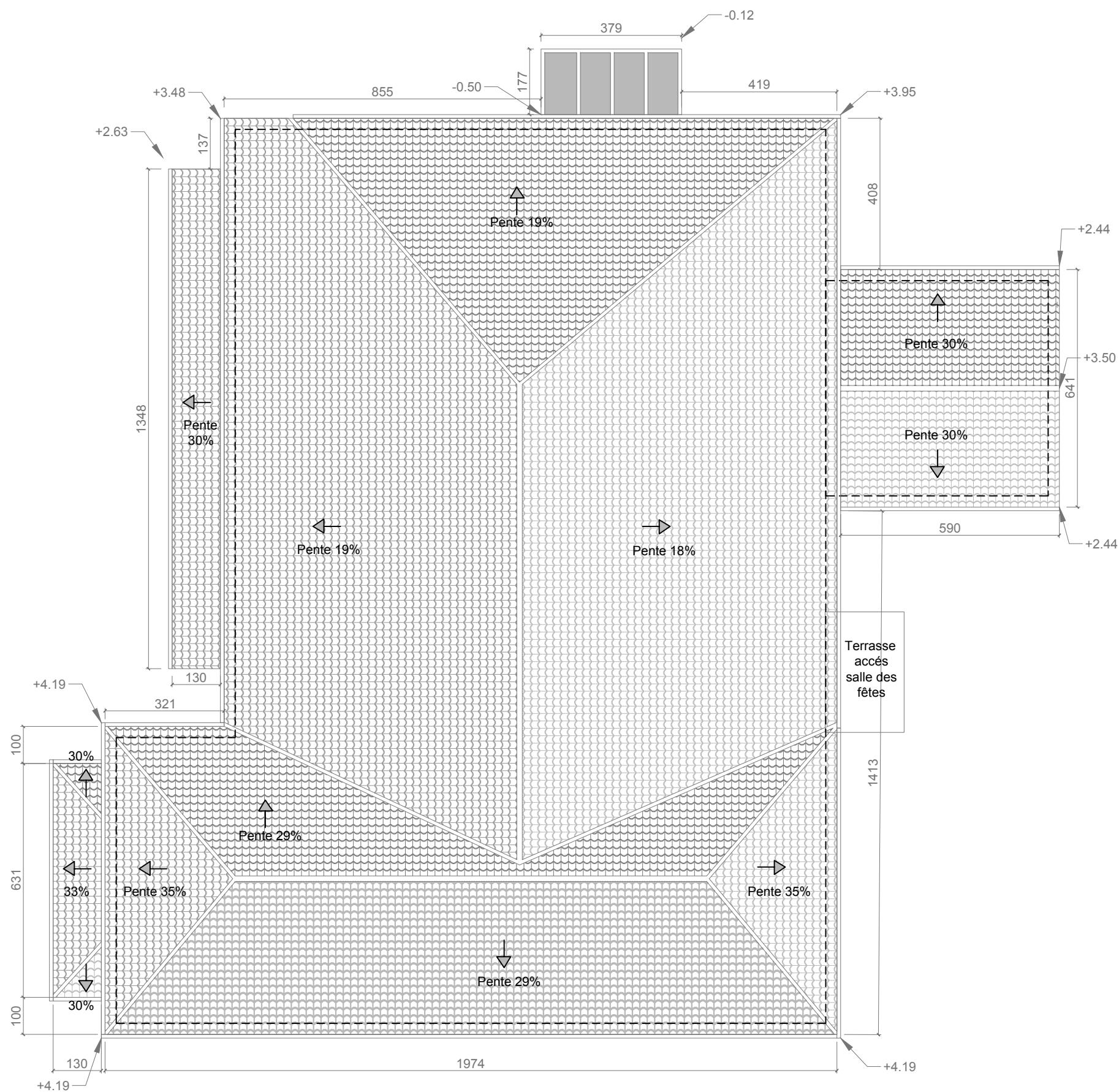
architecte	création modification	date	indice
			
Cédric Bonnet Architecte			
phase		indice	
APS			1

Pinquat
24110 MANZAC SUR VERN
T 06 83 36 17 07
cedricbonnet@live.fr

"*nota bene: les plans DP et DPC sont des documents administratifs ne pouvant servir de plans constructifs*"



N



phase	APS	échelle
		1/125
date	n° plan	
25/11/20	2	

Plan de toiture projet

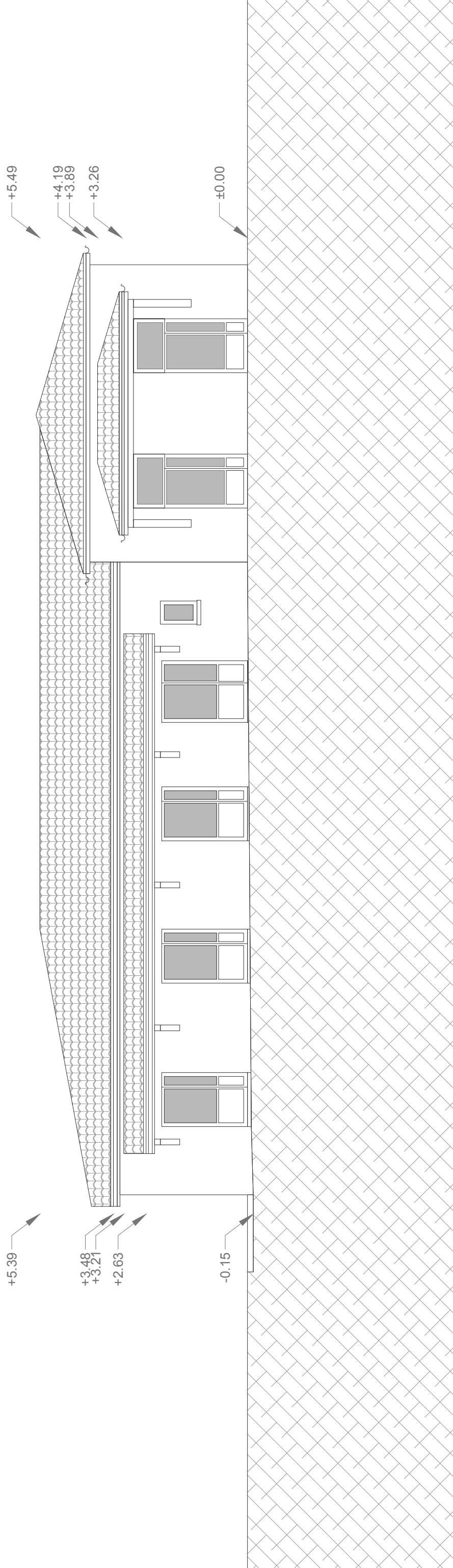
maître d'ouvrage	document
Commune de Saint Amand de VERGT Le Bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT	
opération	
Restructuration et extension du bâtiment Le Bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT	

Nota bene : les plans DP & DPC sont des documents administratifs ne pouvant servir de plans constructifs"

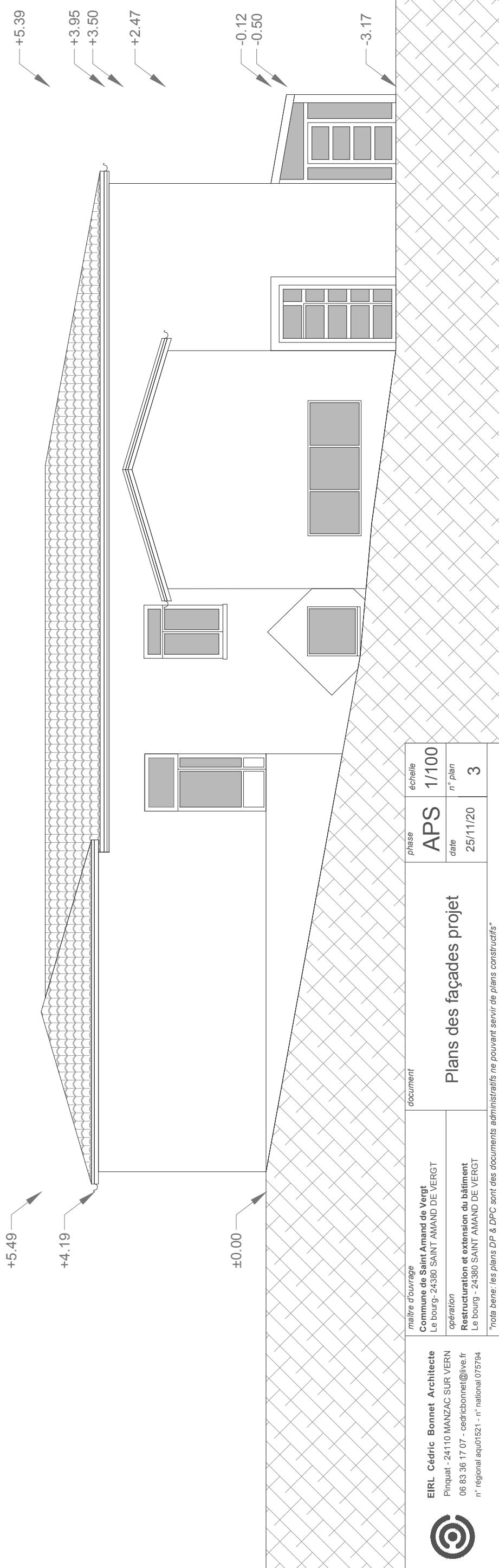
EIRL Cédric Bonnet Architecte
Pinquiat - 24110 MANZAC SUR VERN
06 83 36 17 07 - cedricbonnet@live.fr
n° régional aquitaine 0521 - n° national 075794



Façade Est projet



Façade Ouest projet



Envoyé en préfecture le 06/01/2021
 Reçu en préfecture le 06/01/2021
 Affiché le
 ID : 024-200040392-20201217-DD2020_162-DE

SLOR

Plans des façades projet

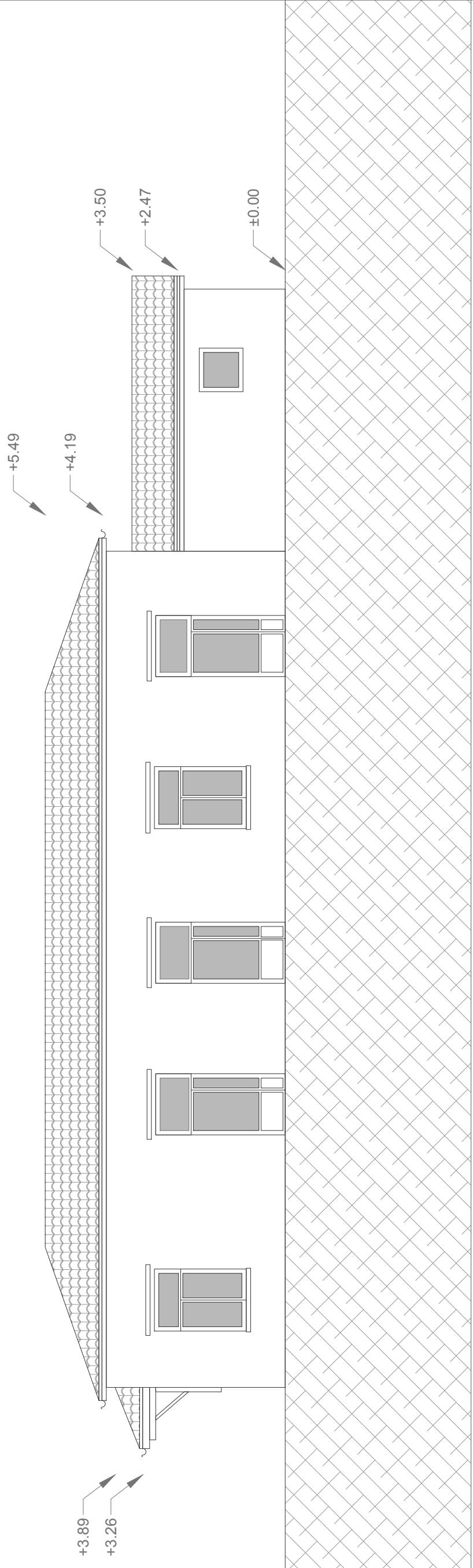
document

maitre d'ouvrage	phase	échelle
Commune de Saint Amand de Vergt Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT opération Restructuration et extension du bâtiment Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT	APS	1/100
"note bien: les plans DP & DFC sont des documents administratifs ne pouvant servir de plans constructifs"	date	n° plan

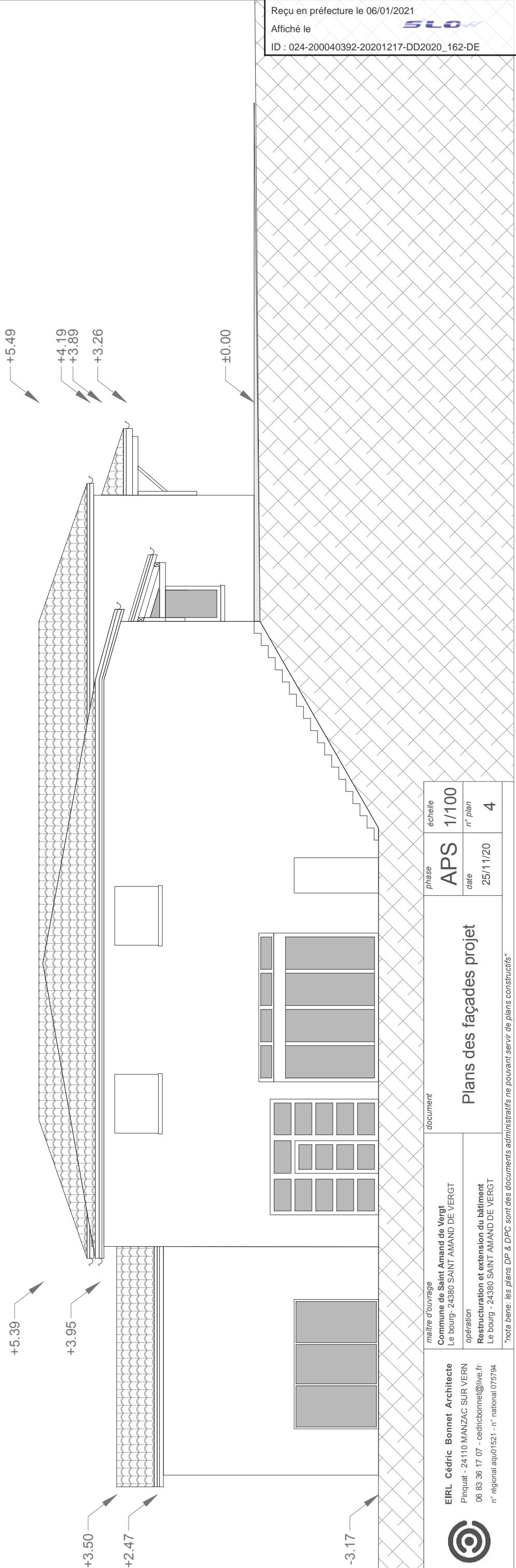
EURL Cédric Bonnet Architecte
Pinquet - 24110 MANZAC SUR VERN
06 83 36 17 07 - cedricbonnet@live.fr
n° régional aqu01521 - n° national 075794



Façade Sud projet



Façade Nord projet



Envoyé en préfecture le 06/01/2021
 Reçu en préfecture le 06/01/2021
 Affiché le
 ID : 024-200040392-20201217-DD2020_162-DE

slow

Plans des façades projet

phase	APS	échelle
date	25/11/20	1/100
n° plan	4	

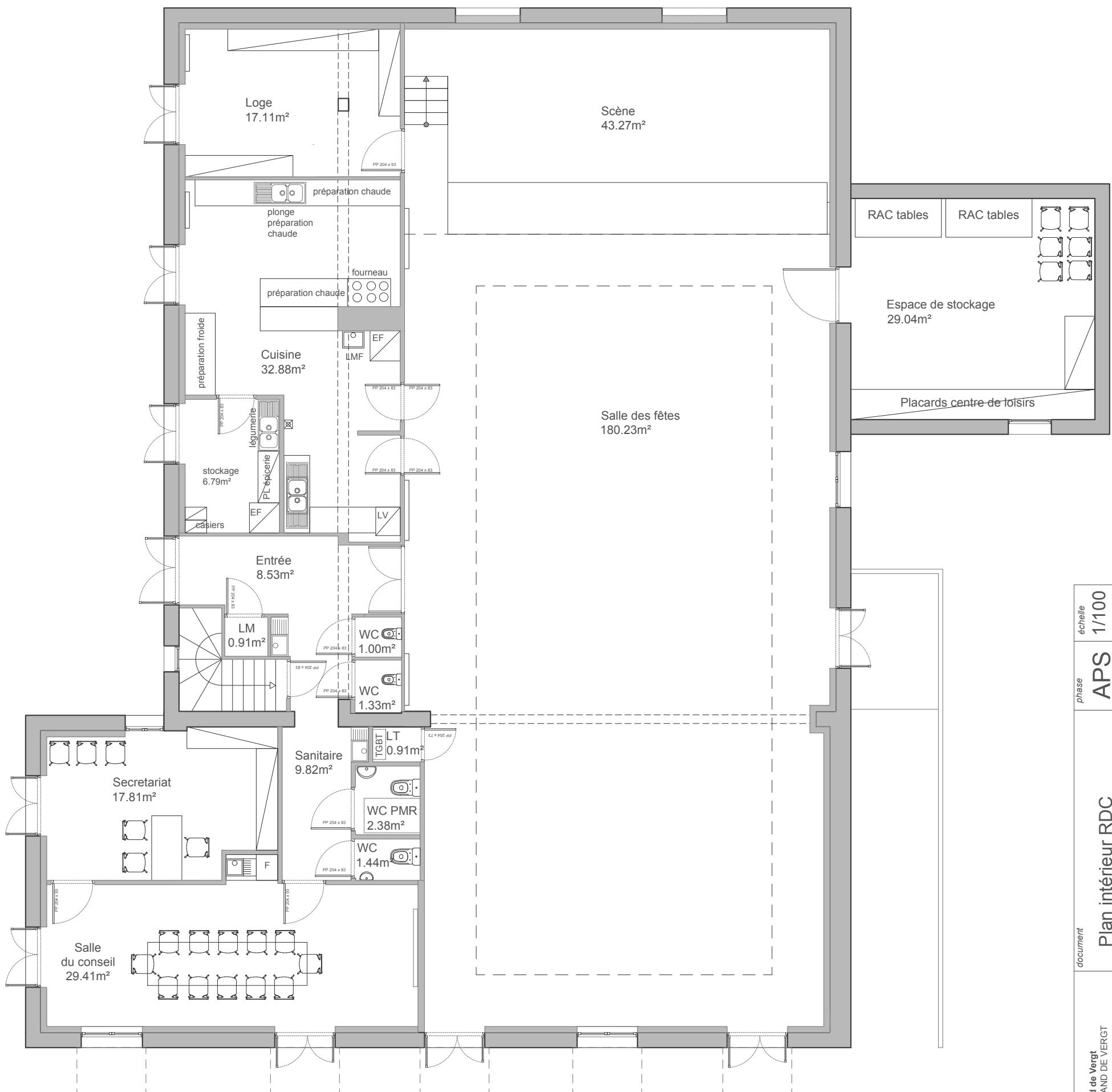
document

maitre d'ouvrage	Commune de Saint Amand de Vergt
	Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT
opération	Restauration et extension du bâtiment
	Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT
note bien : les plans DP & DRC sont des documents administratifs ne pouvant servir de plans constructifs	

EIRL Cédric Bonnet Architecte
 Pirquat - 24110 MANZAC SUR VERN
 06 83 36 17 07 - cedricbonnet@live.fr
 n° régional aqu01521 - n° national 075794



N



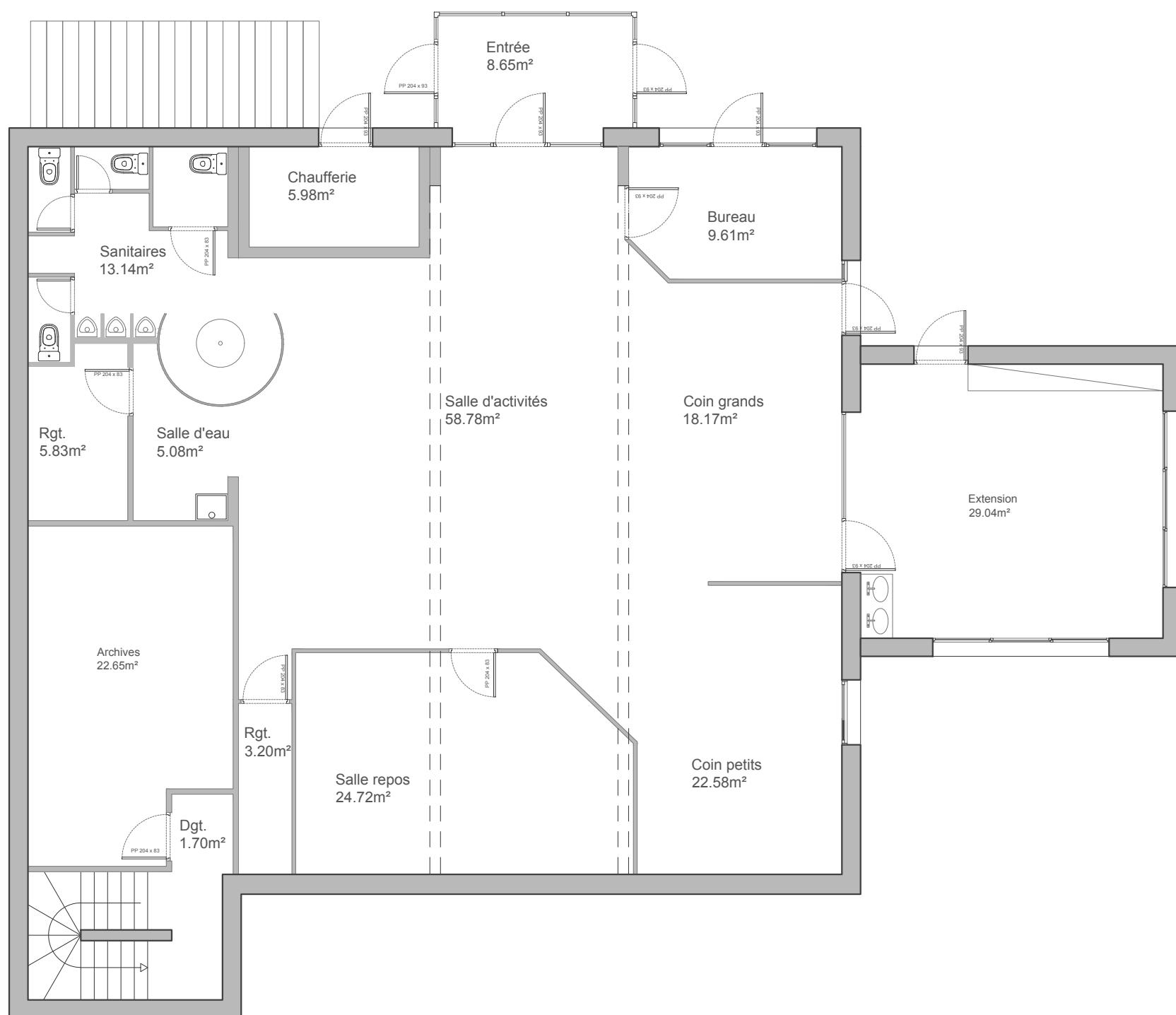
Plan intérieur RDC

document

EIRL Cédric Bonnet Architecte
 Commune de Saint Amand de Vergt
 Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT
 opération Restructuration et extension du bâtiment
 Le bourg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT
 "nota bene : les plans DP & DFC sont des documents administratifs ne pouvant servir de plans constructifs"

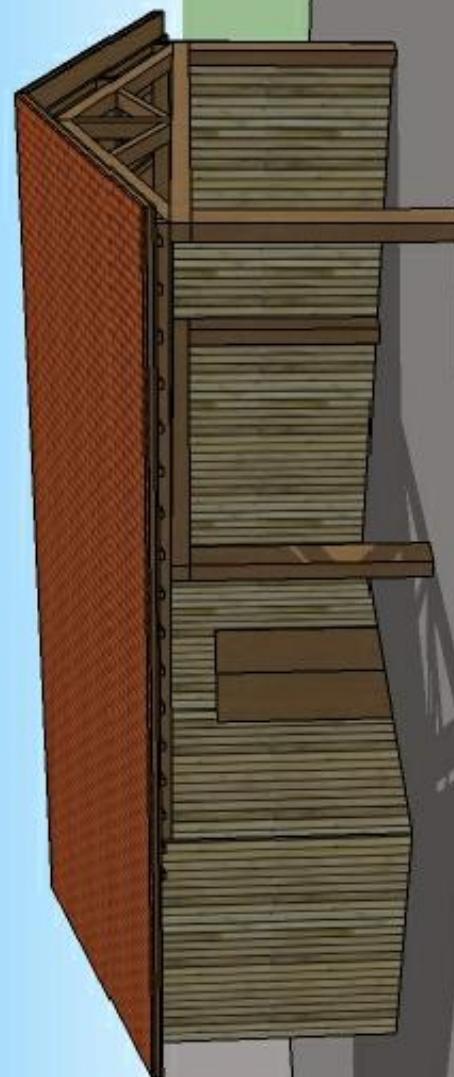
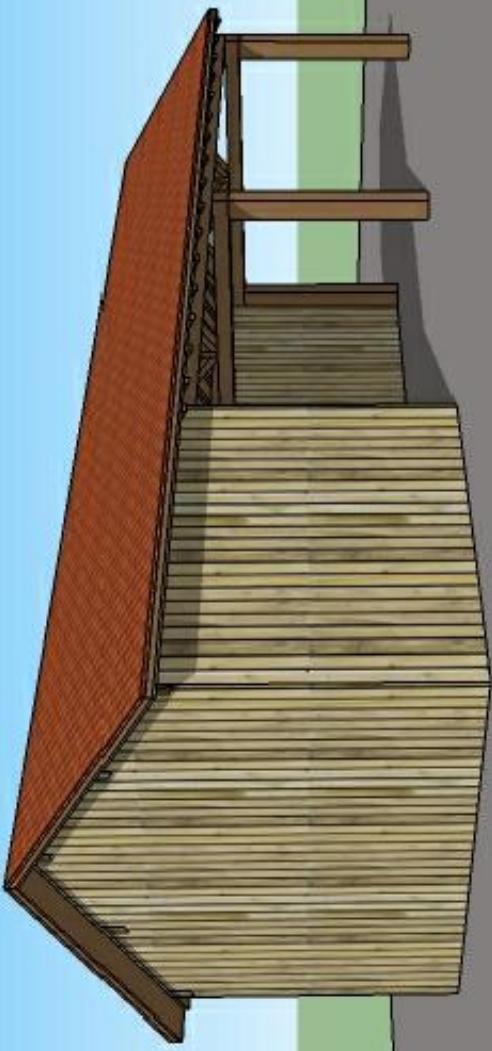


N



Plan intérieur R-1		document
		phase
APS	échelle	
APS	1/100	
date	r° plan	
25/11/20	6	
maître d'ouvrage		
Commune de Saint Armand de Vergt		
Le bourg - 24380 SAINT ARMAND DE VERGT		
opération		
Restructuration et extension du bâtiment		
Le bourg - 24380 SAINT ARMAND DE VERGT		
"note bene: les plans DP & DPC sont des documents administratifs ne pouvant servir de plans constructifs"		
EIRL Cédric Bonnet Architecte		
Pinquet - 24110 MANZAC SUR VERN		
06 83 36 17 07 - cedricbonnet@live.fr		
n° régional aqu 01521 - n° national 075794		





phase	échelle
APS	...
date	n° plan
25/11/20	10

maitre d'ouvrage	document
Commune de Saint Amand de Vergt Le bouyg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT	
opération Restructuration et extension du bâtiment Le bouyg - 24380 SAINT AMAND DE VERGT	

"Nota bene: les plans DP & DPC sont des documents administratifs ne pouvant servir de plans constructifs"

EIRL Cédric Bonnet Architecte Pinquet - 24110 MANZAC SUR VERN 06 83 36 17 07 - cedricbonnet@live.fr n° régional aqua 01521 - n° national 075794	
--	--

